

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Je soussignée Monica GAVRILAN, commissaire enquêtrice désignée pour mener l'enquête de la Déclaration de modification du PLU de la ville de Bavilliers,

- Vu la désignation n° E24000057/25 du Tribunal Administratif de Besançon en date du 09 septembre 2024,

- Vu l'Arrêté communal d'ouverture d'enquête publique n°24/147 du 18 septembre 2024

- Vu le déroulement de l'enquête publique relative à la modification du PLU

Rapporte les observations formulées par le public et le déroulement de l'enquête publique.

### PREAMBULE

L'enquête publique porte sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bavilliers. Ce projet est porté par la commune de BAVILLIERS; maître d'ouvrage.

Le présent projet de modification du PLU fait évoluer plusieurs pièces du PLU :

- **le plan de zonage**, notamment avec une évolution **sur une zone à urbaniser « Champs Rougeots»**. Les modifications portent principalement sur une suppression des spécificités des trois phases de la zone. Le phasage dans la mise en œuvre est toujours possible mais de manière assouplie en conservant une densité moyenne exprimée sur l'ensemble de la zone.
- **le règlement**, avec spécifiquement des modifications concernant les toits terrasses et les clôtures, sur lesquelles la commune rencontrait des difficultés, une prise en compte de la **labellisation «architecture Contemporaine Remarquable du Lycée Diderot visant à à conserver des éléments architecturaux et de l'aspect extérieur**.
- **les annexes et le règlement** avec une mise à jour des évolutions réglementaires afin d'apporter à la population les éléments utiles à la mise en œuvre d'un projet, notamment lorsqu'il s'agit d'enjeux environnementaux (risques naturels), Servitudes d'utilité Publiques, voies bruyantes, etc.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 7 octobre 2024 au samedi 26 octobre 2024 inclus dans un climat agréable et conformément aux dispositions réglementaires.

Le siège de l'enquête a été fixé à la Mairie de Bavilliers, 36 Grande rue François Mitterrand 90800 BAVILLIERS.

Le public a disposé de différents moyens d'information et d'expression.

L'avis d'enquête publique a été publié :

- Par voie d'affichage en Mairie de Bavilliers et, par tout autre procédé, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de celle-ci et pendant toute la durée de l'enquête dans la commune précitée, concernées par le projet,
- Sur les panneaux d'affichages électroniques de la commune
- Par l'adresse voie électronique : <https://bavilliers.fr/modification-du-plu/>

- En mairie, par le biais du registre papier et du dossier d'enquête publique.

Ce même avis a fait l'objet d'annonces dans la presse hebdomadaires et/ou quotidiennes du département concerné : « La terre de chez nous » le 20/09/2024 et le 11/10/2024 et « l'Est Républicain » le 20/09/2024 et le 09/10/2024.

Le dossier d'enquête complet était consultable :

- En version « papier » en Mairie de Bavilliers pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie,
- En version « dématérialisée » sur le site internet de l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort à l'adresse suivante : <https://www.autb.fr/urba/bavilliers-2024.html>

Du 7 octobre 2024 (14 heures) au 26 octobre 2024 à 12 heures, le public a eu l'opportunité de faire part de toute observation, remarque, commentaire :

- Par le biais de registre d'enquête joint au dossier d'enquête dans la mairie précitée,
- Par un courrier à la Commissaire enquêtrice à l'adresse de la mairie de Bavilliers, 36 Grande rue François Mitterrand 90800 Bavilliers, afin d'être annexé au registre d'enquête,
- Par voie électronique à l'adresse suivante : <https://bavilliers.fr/vie-municipale/urbanisme/modification-du-plu/>

En outre, un poste informatique avait été mis à la disposition des usagers dans les locaux de la Mairie.

Enfin, le public a eu tout loisir de rencontrer une Commissaire enquêtrice lors des trois permanences de trois heures chacune qui se sont tenues en mairie comme suit :

- Le lundi 7 Octobre 2024 de 14h00-17h00
- Le samedi 19 Octobre 2024 de 9h00-12h00
- Le samedi 26 Octobre 2024 de 9h00-12h00

### **Formalités de clôture**

Le registre papier déposé en mairie a été collecté à l'issue de l'enquête, le 26 octobre 2024 à 12h36. Le registre papier a été clos ce même jour à 12h36.

Le registre électronique a été clos le 26 octobre 2024 à 12h00.

## **BILAN DE LA CONSULTATION**

**La consultation du public se solde par 47 observations, dont une pétition, ventilées ainsi :**

**Le registre papier fait état de 16 observations qui sont numérotées dans l'ordre chronologique Obs 1 à Obs 16 :**

OBS 1 : Jacques MOUGIN – 10 rue de l'église - BAVILLIERS

OBS 2 : Monsieur et Madame RAMDANI – 35 bis rue d'Urcerey - BAVILLIERS

OBS 3 : Madame LORY Colette – 32 rue d'Urcerey - BAVILLIERS

OBS 4 : Monsieur Antoine GRANDJEAN – Responsable développement foncier NEOLIA – NEOLIA SA HLM - MONTBELIARD

OBS 5 : Mme REINICHE-REINERS Mireille – SCI Le Sable Bleu

OBS 6 : Monsieur HORLACHER Jean-Claude

OBS 7 : Mme MOMANGE – 28 rue des terrasses – BAVILLIERS et Mr NICOT 26 rue des terrasses - BAVILLIERS

OBS 8 : Monsieur Jean-Marc MENGIS – 40 rue des terrasses - BAVILLIERS

OBS 9 : Monsieur Jean-Marie MENGIS

OBS 10 : Famille JEANROY

OBS 11: Monsieur SAINT-DIZIER Nicolas – Mme OUDOT Juliette

OBS 12 : R BILLEREY

OBS 13: Madame Jeannine LOMBARD – 35 rue du Buc - BAVILLIERS

OBS 14: Madame HOECHEN – 15 rue du Buc - BAVILLIERS

OBS 15: Monsieur Daniel ERARD – 6 rue d’Urcerey - BAVILLIERS

OBS 16 : Monsieur et Madame DORIDANT – 13 rue du Buc - BAVILLIERS

**21 courriers ont été déposés au siège de l’enquête et agrafés au registre. Ils sont numérotés C1 à C21 :**

C1 : Jacques MOUGIN (Complément de l’observation n° 1)

C2 : Monsieur HORLACHER Jean-Claude (Complément de l’observation n°6)

C3 : Monsieur Stéphane FRANCHI – 38 rue des Terrasses - BAVILLIERS

C4 – Madame Séverine FRANCHI – 38 rue des Terrasses – BAVILLIERS

C5 – Madame Danielle MENGIS – 40 rue des Terrasses - BAVILLIERS

C6 : Madame REINICHE-REINERS Mireille – SCI Le Sable Bleu – 22 rue d’Argiésans - BAVILLIERS

C7 : Madame Lisiane LABIGAUD-DAROTTE – 3 rue d’Urcerey - BAVILLIERS

C8 : Monsieur SAINT DIZIER et Madame OUDOT

C9 : Association : Préservons les Champs Rougeots » - 12 rue de l’église - BAVILLIERS

C10 : Association : Préservons les Champs Rougeots » - 12 rue de l’église - BAVILLIERS

C11 : Monsieur Francis LUCAT – 14 rue des terrasses – BAVILLIERS ; porteur d’une pétition signé par 92 personnes habitant tous à BAVILLIERS :

- Monsieur Jean Marie MENGIS – 40 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Danielle MENGIS – 40 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Michel ROBIN – 34 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Régis GENET – 13 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Francis LAMBERSEND \_ 23 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Jean VENERITO – 19 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Dominique MONANGE – 28 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Michel et Madame Nicole BERREUR – 11 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Mustapha HALBAS – 36 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Pierre MAUFFREY – 15 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Marc DORDANI – 1 Impasse des Fauvettes – BAVILLIERS
- Monsieur Andrei COROLANI – 1 Impasse des fauveltes – BAVILLIERS
- Monsieur Henri CAVAGNA – 6 Impasse des fauveltes – BAVILLIERS
- Madame Chantal DE VRIJ – 4 Impasse des Fauvettes – BAVILLIERS
- Madame Marie-Laure GEISSEL – 24 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Jean-Pierre BIANLONI - 2 Impasse des fauveltes – BAVILLIERS
- Monsieur Guy BELLOTTI – 2 Impasse des Fauvettes – BAVILLIERS
- Monsieur Julien NICOT – 26 rue des terrasses – BAVILLIERS

- Monsieur Didier WANTZ – 30 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Séverine FRANCHI – 38 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Stéphane FRANCHI – 38 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Samuel AHMEDAN – 32 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur Marianne et Philippe BEDIN – 18 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur BERNARD – 4 Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Madame Laura LUSCHER – 1 Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Monsieur Thomas BEDEL – 1 Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur BERTHAUD – 1 bis Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Monsieur Olivier BEDEL – 3 Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Madame Edith AWIGNANO – 3 Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Monsieur Gérard GRABNER – 1 Ter Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Madame Véronique GRABNER – 1 ter Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Monsieur Alexis GRABNER – 1 Ter Impasse des Alouettes – BAVILLIERS
- Monsieur Laurent BEDIN – 1 rue des Violettes – BAVILLIERS
- Madame Audrey BEDIN – 1 rue des Violettes – BAVILLIERS
- Madame Monika TABACCIU – 22 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Alain SONNET – 4 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Madame Edith SONNET – 4 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Monsieur Noel GAVAND – 6 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur Chantal et François THOMAS – 7 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur Simone et René VAUTREY – 5 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur Stéphanie et Thomas RIZZON – 3 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur Agnès et Bernard THEVENOT – 1 Impasse des Pinsons – BAVILLIERS
- Madame et Monsieur Danièle et Pascal ASNUSSEN – 6 rue des Violettes – BAVILLIERS
- Madame Lydie LUCAT – 14 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Francis LUCAT – 14 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Trinh VOVAN – 16 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Madame Sonia LEMAIRE – 8 Impasse des Bleuets – BAVILLIERS
- Madame Eva ARCANGELI – 4 b Impasse des Bleuets – BAVILLIERS
- Monsieur Lucien ARCANGELI – 6 Impasse des Bleuets – BAVILLIERS
- Madame Julia MARINI – 5 Impasse des Bleuets – BAVILLIERS
- Madame Françoise GUYOT – 8 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Jean GUYOT – 8 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Bernard HERVIEUX - 6 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Josette HERVIEUX – 6 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Guy VERDOT – 1 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Charlotte MULLER – 1 bis rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Olivier DUFRAISSE – 1A rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Karine DUFRAISSE – 1A rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Ennio GALLINO – 1 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Madame Anne BALLY – 11 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Monsieur Dany GALLINO – 1 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Madame Nelly BELARGENT – 6 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Madame Annie ROYER – 7 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Monsieur Patrick ROYER – 7 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Monsieur Alain JACOBEE – 5 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Madame Clara SANGLARD – 10 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Madame Michele FLAMAND – 5 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Patrice FLAMAND – 5 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Annie HERZOG – 1 Impasse des Bleuets – BAVILLIERS
- Monsieur Thierry HELNETSWELLEN – 10 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Françoise BEYER-CHEVROLET – 2 Impasse des Combes-Salins – BAVILLIERS
- Monsieur Jean-Marie GAETTER – 12 rue des Terrasses – BAVILLIERS
- Madame Micheline GAETTER – 12 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Madame Sonia BARDOT – 2 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Monsieur Gitonio JACOBEE – 5 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS

- Monsieur Jean-Marie GRISEY – 9 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Madame Marie-Claire GRISEY – 9 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Monsieur Jean-Philippe BEYER – 2 Impasse des Combes-Salins – BAVILLIERS
- Madame Catherine REBAUD – 7 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Madame Chantal MOREAU – 4 Impasse des Mésanges – BAVILLIERS
- Monsieur Mohamed KABALO – 2 rue des terrasses – BAVILLIERS
- Monsieur Fabrice IENTILEZZA – 4 bis Impasse des Combes-Salins – BAVILLIERS
- Madame Elena VALDIVIESO – 3 Impasse des fauvelles – BAVILLIERS
- Monsieur Christophe CAINERO – 3 Impasse des Fauvelles – BAVILLIERS

C12 : Monsieur Nicolas SAINT-DIZIER et Madame Juliette OUDOT – 8 rue Alfred Engel - BAVILLIERS

C13 : Monsieur GAETTER Jean-Marie – 12 rue des terrasses - BAVILLIERS

C13 : Monsieur et Madame Philippe BEDIN – 18 rue des Terrasses - BAVILLIERS

C14 : Monsieur VO VAN Trinh – 16 rue des Terrasses – BAVILLIERS

C15 : Monsieur Christian LAGARD-MERMET – 23 rue d’Urcerey - BAVILLIERS

C16 : Madame KARROUT – 6 quater rue d’Urcerey - BAVILLIERS

C17 : Madame BOREY Marie-Pierre – 4 rue d’Urcerey - BAVILLIERS

C18 : Madame et Monsieur PARRENIN Luc – 6 ter d’Urcerey - BAVILLIERS

C19 : Monsieur Daniel MAJERUS – 7 rue d’Urcerey - BAVILLIERS

C20 : Monsieur Marc LABIGAND – 30 rue d’Urcerey – BAVILLIERS

C21 : Madame et Monsieur Carine et Xavier CHASSEPORT

### **Le registre électronique fait état de 10 observations numérotées RE1 à RE10:**

RE1 : Danielle Mengis

RE2 : Stéphane FRANCHI

RE3 : FRANCHI Séverine

RE4 : Lydie et Francis LUCAT

RE5 : VO VAN Trinh

RE6 : Marianne et Philippe BEDIN

RE7 : Jean-Marie Gaëtter

RE8 : Myriam THIBON

RE9 : Jean BRIOULET

RE10 : Jean GUYOT

### **CONTENU DES OBSERVATIONS :**

**Plusieurs observations du registre ont été complétées par des courriers et par des envois également sur le registre électronique.**

<b>Observations manuscrites versées aux registres-papier (OBS)</b>	
OBS 1	Jacques MOUGIN – 10 rue de l’église – BAVILLIERS avec un complément courrier (C1) : Monsieur MOUGIN est opposé à l’urbanisation de ce qui figurait dans le précédent document d’urbanisme en phase 3, contrairement aux

	<p>engagements de Monsieur le Maire (Courrier de la mairie de Bavilliers en courrier C1)</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
OBS 2	<p><u>Monsieur et Madame RAMDANI – 35 bis rue d'Urcerey – BAVILLIERS</u> Monsieur et Madame Ramdami expriment leurs craintes de voir à proximité de leur habitation des immeubles qui leur cachent la vue. Ils expriment une interrogation quant à la hauteur des immeubles collectifs prévus et quant au bien-fondé de l'opération puisque la commune possède déjà un taux de logements sociaux à 26% alors que la loi impose 22%.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
OBS 3	<p><u>Madame LORY Colette – 32 rue d'Urcerey – BAVILLIERS</u> Madame LORY s'interroge sur le traitement du ruissellement des eaux pluviales, de la gêne paysagère et du degré de circulation dans la rue ainsi créée.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
OBS 4	<p><u>Monsieur Antoine GRANDJEAN – Responsable développement foncier NEOLIA – NEOLIA SA HLM – MONTBELIARD</u> Monsieur GRANDJEAN émet un avis favorable et revient sur certains aspects de l'opération NEOLIA notamment en précisant que l'opération ne concernera que les ex tranches 1 et 2, qu'il y a une baisse de la densité en habitation, des accès différents par rapport au projet initial et une modification des espaces verts. Il confirme également que Neolia est titulaire d'un permis d'aménager et a la maîtrise foncière des terrains.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>

OBS 5	<p><u>Madame REINICHE-REINERS Mireille – SCI Le Sable Bleu (avec un complément par courrier C6) :</u> Madame REINICHE-REINERS demande à ce que sa parcelle n°138 soit classée en habitat individuel et non en habitat collectif. Elle émet ses interrogations quant à l’opportunité de construire des habitats collectifs à proximité de l’entreprise qui vend des produits pour piscine et à qui elle loue sa parcelle n°241. Elle s’interroge quant à la fréquentation de la rue traversante qui sera créée et qui pourrait voir de grands flux l’utiliser.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
OBS 6	<p><u>Monsieur HORLACHER Jean-Claude (Avec un complément en courrier C2) :</u> Monsieur Horlacher s’inquiète de la possible présence de vestiges néolithiques à proximité du projet. Il appuie ses dires par un article issu du site Persée.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
OBS 7	<p><u>Mme MOMANGE – 28 rue des terrasses – BAVILLIERS et Mr NICOT 26 rue des terrasses – BAVILLIERS</u> Madame MOMANGE et Monsieur Nicot demandent la suppression dans le Règlement 2024 de la page 59, emplacements réservés, de la ligne 4 en référence au plan de zonage intitulé : « liaison douce entre la rue des Terrasses et la zone1AU « Au Combe Salin ».</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
OBS 8	<p><u>Monsieur Jean-Marc MENGIS – 40 rue des Terrasses – BAVILLIERS</u> Monsieur MENGIS demande une actualisation de certains termes des textes du PADD en fonction des orientations du projet de modification actuel. Il demande également la suppression de la liaison douce des tranches anciennement 2 et 3.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>

OBS 9	<p><u>Monsieur Jean-Marie MENGIS– 40 rue des Terrasses – BAVILLIERS</u> Monsieur MENGIS s’oppose à la construction de bâtiments collectifs qu’il juge en contradiction avec les orientations du PADD.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>
OBS 10	<p><u>Famille JEANROY- 12ter rue d’Urcerey - BAVILLIERS</u> La famille JEANROY s’inquiète du projet avec notamment la phase anciennement 3 qu’ils pensaient abandonnée, notamment en raison de la présence d’écoulements d’eau dont eux même ont été victimes et en raison également de la présence de biodiversité, du respect de la loi sur l’artificialisation des sols.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>
OBS 11	<p><u>Monsieur SAINT-DIZIER Nicolas – Mme OUDOT Juliette 8 rue Alfred Engel Bavilliers parcelles AI36 et AI37 (Observation complétée par deux courriers C8 et C12)</u> Monsieur SAINT DIZIER et Madame OUDOT demandent la levée de la servitude qui grève leur terrain et qui n’a plus d’objet aujourd’hui.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>
OBS 12	<p><u>Monsieur BILLEREY Robert 4 rue Noel Lapostolist 90000 Belfort,</u> <u>Madame MERIOT Nicole, 2 impasse des mesanges 70400 Chalonvillars</u> <u>Monsieur Bernard BILLERREY 28015 Madrid (Espagne)</u> Propriétaires indivision de la parcelle 9 rue du Buc Bavilliers</p> <p>La famille BILLEREY acte du changement de classement de leur parcelle, ce qui leur agréer mais s’inquiète de l’emplacement réservé n°7 qui d’après eux pourrait créer une servitude et propose de mettre en place cet emplacement au niveau de la zone boisée qui à l’origine n’en est pas une et qui a servi auparavant de décharge.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>

OBS 13	<p><u>Madame Jeannine LOMBARD – 35 rue du Buc – BAVILLIERS</u> Madame LOMBARD souhaite l'abandon du projet immobilier de la phase 3 initialement prévu dans les projets précédents pour les « Champs Rougeots ». Elle n'est pas favorable au projet, car elle est inquiète par l'augmentation du flux de la circulation, mais comprend l'objectifs de la Mairie, mais souhaite « bien vivre à Bavilliers ».</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
OBS 14	<p><u>Madame HOECHEN – 15 rue du Buc – BAVILLIERS</u> Madame HOECHEN est opposé au projet car ce serait d'après elle le dernier champs (le plus beau jardin de Bavilliers) de la commune et qu'il y a déjà beaucoup de problèmes dus aux ruissellements et inondations (rue Urcerey) dans la commune et que ce projet les accentuerait. « La rue du Buc a déjà un réservoir à eau pour les débordements. » et des caves sont inondées.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
OBS 15	<p><u>Monsieur Daniel ERARD – 6 rue d'Urcerey – BAVILLIERS</u> Monsieur ERARD s'inquiète des circulations à venir avec le projet dans la rue d'Urcerey et du flux de véhicules venant de zone1 et zone2 pouvant provoquer un engorgement et propose une sortie/entrée Rue d'Argiesans et manifeste son étonnement quant à la phase anciennement 3 qu'il croyait abandonnée.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
OBS 16	<p><u>Monsieur et Madame DORIDANT – 13 rue du Buc – BAVILLIERS</u> Monsieur DORIDANT exprime ses inquiétudes quant aux problèmes de circulation rue du Buc et de l'Eglise, d'inondation, d'impact sur la biodiversité (pertes d'habitats, lieux de nourrissage), de l'artificialisation des sols que le projet pourrait engendrer.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>

<b>Courriers annexés au registre</b>	
C 1	<u>Jacques MOUGIN (Complément de l'observation n° 1) : Voir observation n°1</u>
C 2	<u>Monsieur HORLACHER Jean-Claude (Complément de l'observation n°6)</u>
C 3	<u>Monsieur Stéphane FRANCHI – 38 rue des Terrasses – BAVILLIERS (Voir en détail l'observation sur le registre électronique RE 2)</u>
C 4	<u>Madame Séverine FRANCHI – 38 rue des Terrasses – BAVILLIERS (Voir en détail l'observation sur le registre électronique RE3)</u>
C 5	<u>Madame Danielle MENGIS – 40 rue des Terrasses – BAVILLIERS (Voir en détail l'observation sur le registre électronique RE1)</u>
C 6	<u>Madame REINICHE-REINERS Mireille – SCI Le Sable Bleu – 22 rue d'Argiésans – BAVILLIERS : (Voir Observation n°5)</u>
C 7	<p><u>Madame Lisiane LABIGAUD-DAROTTE – 3 rue d'Urcerey – BAVILLIERS :</u>  Madame LABIGAUD-DAROTTE demande de fermer la sortie rue d'Urcerey afin qu'aucun véhicule ne s'y engage car le flux de véhicules serait très important.</p> <p><i><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></i></p>
C 8	<u>Monsieur SAINT DIZIER et Madame OUDOT (Voir observation n°11)</u>
C 9	<p>Association : <u>Préservons les Champs Rougeots » - 12 rue de l'église – BAVILLIERS</u>  L'Association « Préservons les Champs Rougeots » demande expressément la modification du PLU en ce sens qu'il reprendrait les trois phases initialement prévues en déclassant la phase 3 en zone non constructible conformément à l'engagement du maire, et en réduisant le nombre d'habitations sur les phases 1 et 2.</p> <p><i><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></i></p>
C 10	<p><u>Association : Préservons les Champs Rougeots » - 12 rue de l'église – BAVILLIERS</u>  L'association fait part d'un article de journal appelant à la mobilisation contre le projet.</p>

C 11	<p><u>Monsieur Francis LUCAT – 14 rue des terrasses – BAVILLIERS :</u> <u>porteur d’une pétition signée par 92 personnes :</u> Cette pétition demande l’abandon du projet et l’abandon du permis d’aménager déposé par la société « Terre et Développement » avec l’abandon de l’implantation de logements collectifs dans cette zone.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>
C 12	<p><u>Monsieur Nicolas SAINT-DIZIER et Madame Juliette OUDOT – 8 rue Alfred Engel – BAVILLIERS :</u> (Voir Observation n°11)</p>
C 13	<p><u>Monsieur et Madame Philippe BEDIN – 18 rue des Terrasses – BAVILLIERS :</u> Monsieur BEDIN demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d’éviter les nuisances pour les riverains concernés et l’expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l’aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>
C 14	<p><u>Monsieur VO VAN Trinh – 16 rue des Terrasses – BAVILLIERS :</u> (Voir en détail l’observation sur le registre électronique RE5)</p>
C 15	<p><u>Monsieur Christian LAGARD-MERMET – 23 rue d’Urcerey – BAVILLIERS</u> Monsieur LAGARD-MERMET attire l’attention sur la présence de sources à proximité de la rue du Buc, aux diamètres des tuyaux d’écoulement des égouts rue Urcerey, et des refoulements dans son sous-sol et demande à ce que le projet ne prévoit que des constructions individuelles pour homogénéiser avec les pavillons rue du Buc, rue de l’Eglise et Urcerey.</p> <p><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></p>

C 16	<p><u>Madame KARROUT – 6 quater rue d’Urcerey – BAVILLIERS</u> Madame KARROUT souhaite que la sortie du projet sur la route d’Urcerey soit abandonné au profit d’une sortie rue d’Argiésans.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
C 17	<p><u>Madame BOREY Marie-Pierre – 4 rue d’Urcerey – BAVILLIERS</u> Madame BORE exprime son inquiétude concernant la construction du lotissement rue Urcerey, car beaucoup de circulation, souhaite que la sortie du projet sur la route d’Urcerey soit abandonné au profit d’une sortie rue d’Argiésans.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
C 18	<p><u>Madame et Monsieur PARRENIN Luc – 6 ter d’Urcerey – BAVILLIERS</u> Madame et Monsieur PARRENIN souhaite que la sortie du projet sur la route d’Urcerey soit abandonné au profit d’une sortie rue d’Argiésans pour éviter des va et vient de véhicules (« tranquillité et sécurité de tous »).</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
C 19	<p><u>Monsieur Daniel MAJERUS – 7 rue d’Urcerey – BAVILLIERS</u> Monsieur MARJIERUS exprime ses craintes quant à l’impact du projet sur les risques inondations et sur les circulations de véhicules notamment sur la rue d’Urcerey.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>

C 20	<p><u>Monsieur Marc LABIGAND – 30 rue d’Urcerey – BAVILLIERS</u> Monsieur LABIGAND souhaite que la sortie du projet sur la route d’Urcerey soit abandonné au profit d’une sortie rue d’Argiésans.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
C 21	<p><u>Madame et Monsieur Carine et Xavier CHASSEPORT</u> Madame et Monsieur CHASSEPORT expriment leurs craintes quant à l’impact du projet sur les risques inondations et sur les circulations de véhicules notamment sur la rue d’Urcerey.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
<b>Observations versées au registre dématérialisé</b>	
RE 1	<p><u>Madame Danielle Mengis</u> Madame MANGIS demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d’éviter les nuisances pour les riverains concernés et l’expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l’aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><i><u>Avis du Maître d’ouvrage :</u></i></p>
RE 2	<p><u>Monsieur Stéphane FRANCHI</u> Monsieur FRANCHI demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d’éviter les nuisances pour les riverains concernés et</p>

	<p>l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
RE 3	<p>Madame FRANCHI Séverine Monsieur FRANCHI demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
RE 4	<p><u>Madame et Monsieur Lydie et Francis LUCAT</u> Madame et Monsieur LUCAT demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
RE 5	<p><u>Monsieur VO VAN Trinh</u> Monsieur VO VAN demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p>

	<p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
RE 6	<p><u>Madame et Monsieur Marianne et Philippe BEDIN</u> Monsieur et Madame BEDIN demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
RE 7	<p><u>Monsieur Jean-Marie GAETTER</u> Monsieur GAETTER demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></p>
RE 8	<p><u>Madame Myriam THIBON</u> Monsieur THIBON demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la</p>

	<p>suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><i><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></i></p>
RE 9	<p><u>Monsieur Jean BRIOULET</u> Monsieur BRIOULET aurait souhaité un tableau indiquant les différences entre l'ancien et le nouveau projet. Il émet une inquiétude quant aux risques inondations et notamment la gestion des eaux pluviales</p> <p><i><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></i></p>
RE 10	<p><u>Monsieur Jean GUYOT</u> Monsieur GUYOT demande la suppression du mot « principalement » au chapitre II, paragraphe 3-b des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU modifié, car il crée une ambiguïté contraire aux orientations du PADD, qui prévoit un développement exclusivement pavillonnaire pour le secteur de Combe Salin. De plus, il sollicite la suppression de la liaison douce prévue entre le nouveau quartier et la rue des Terrasses, afin d'éviter les nuisances pour les riverains concernés et l'expropriation partielle de leurs terrains, tout en préservant la cohérence de l'aménagement pavillonnaire initialement prévu.</p> <p><i><u>Avis du Maître d'ouvrage :</u></i></p>

## QUESTIONNEMENT DE LA COMMISSAIRE AUX PORTEURS DU PROJET

- 1) Beaucoup d'observations font référence à une non-comptabilité du PADD, de la ZAN ou du SCOT avec le projet. Ce projet est-il en compatibilité avec ses documents ?
- 2) Comment justifier le projet alors que la population baisse mais évolue également ?
- 3) Y a-t-il eu en 2018 lors de la révision complète du PLU, une étude faune flore avec un diagnostic quatre saisons sur le territoire de la commune ?
- 4) Beaucoup d'observations font références à un abandon de la phase dite 3 de l'ancien projet. Cet abandon est-il acté ou non. L'abandon d'un chemin de desserte rendrait difficilement urbanisable cet espace. Ce chemin de desserte est-il prévu ?

- 5) Beaucoup de remarques concernent le traitement des eaux pluviales et de manière plus générale de l'assainissement. Des aménagements sont-ils prévus et lesquels ?
- 6) Y a-t-il dans le secteur la présence de sources qui pourraient impacter le projet ?
- 7) Y a-t-il dans le secteur des zones impactées par des activités militaires avec des restes de munition sur le terrain ?
- 8) Un chemin de desserte est prévu dans la future zone urbanisable anciennement phase 3. La commune, a-t-elle la maîtrise foncière ?
- 9) De même les voies qui passeront sur l'emprise Neolia seront-elles privées ou seront reversées à la commune ?
- 10) Quelle sera le ou les sens de circulation des dessertes ?

### **CONCLUSION SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

J'ai constaté que l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'Arrêté communal d'ouverture d'enquête publique n°24/147 du 18 septembre 2024 portant sur l'ENQUETE PUBLIQUE relative à la demande déposée par la Commune de BAVILLIERS concernant :

- La modification du PLU de la ville de BAVILLIERS.

### **CLÔTURE DU PROCES-VERBAL**

Conformément aux dispositions de l'article R 123-8 du Code de l'Environnement, nous invitons le porteur de projet il est demandé de bien vouloir faire parvenir un Mémoire en Réponse pour chacune des contributions recueillies, et de répondre aux questions posées supra.

Le présent Procès-verbal, établi en deux exemplaires accompagnés de l'ensemble des pièces jointes par les contributeurs en étant remis par mail le 31 octobre 2024 à Madame Beatrice SAINTY Direction Générale, Madame HUMBEY Christine Service Urbanisme et à Monsieur Michael JUHIN élu en charge de la Sécurité, Action Sociale et de l'Urbanisme de la Mairie de Bavilliers. Le document sollicité devra nous parvenir dans un délai maximal de 15 jours, soit avant le 14 novembre 2024.

Fait et clos le 31 octobre 2024 à BAVILLIERS

Signature:



M. GAVRILAN  
Commissaire enquêteur